COMMUNIQUÉ

L’occitan, une chance pour le Périgord !

1 DOCUMENT - *Publié le 27 mai 2021*

La censure partielle par le Conseil constitutionnel de la loi en faveur des langues régionales,
initiée par le député breton Paul Molac, soulève à juste raison incompréhension et colère.

20210526_CP_Loi_MOLAC.pdf
(.pdf, 117,6 Ko)

TÉLÉCHARGER

Aujourd’hui, en Dordogne, 659 enfants en premier degré et 415 élèves en secondaire bénéficient d’un enseignement en langue occitane. Plusieurs types d’enseignement sont ainsi proposés : sensibilisation, enseignement renforcé, parité horaire, immersion ou enseignement optionnel.

En primaire ou maternelle, il existe quatre sites d’enseignement bilingue à parité horaire et dix établissements en second degré proposant l’option occitan ou bilingue. Par ailleurs, cette année, le Département a œuvré au côté des services académiques et de l’Office public de la langue occitane pour l’ouverture d’une filière bilingue à l’école maternelle du Bugue et l’ouverture d’un enseignement optionnel au collège de Saint-Cyprien pour la rentrée 2021.

Le Département de la Dordogne considère, en effet, que la langue occitane est un élément constitutif de notre identité, un moyen de découvrir la richesse de notre histoire locale et de ses particularités et un bel outil de dialogue interculturel.

En 2015, l’Assemblée départementale a adopté un schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes, et a créé dans le même temps une vice-présidence à la Culture et la langue occitanes et un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de ce schéma.

Classée par l’Unesco comme *« en danger sérieux d’extinction »*, l’occitan est la langue historique du Périgord mais aussi de 32 autres départements français et pays transfrontaliers. En 2020, 9% de la population périgourdine parlait occitan, soit environ 37 000 habitants. Si nous déplorons son déclin sur la totalité de son aire linguistique, nous estimons toutefois qu’elle n’en demeure pas moins une culture vivante, ouverte, porteuse d’une forte tradition humaniste confirmant, en outre, que le Périgord est une terre d’accueil et d’émancipation.

La proposition de loi Molac, votée le 8 avril dernier par l’Assemblée nationale, représente une véritable opportunité « historique » de reconnaître la place des langues régionales dans la vie publique. C’est pourquoi nous regrettons le recours dont elle a fait l’objet de la part d’une soixantaine de députés de la majorité gouvernementale et la censure qui en a découlé du Conseil constitutionnel.

En effet, cette loi permet non seulement de donner un statut aux langues régionales mais aussi de consolider la pédagogie de l’enseignement immersif, désormais interdit par les juges

de consolider la pédagogie de l'enseignement immersif, désormais interdit par les juges constitutionnels.

Cette loi vient également conforter le travail partenarial engagé depuis de nombreuses années entre les collectivités, à l'exemple du Département de la Dordogne, et l'Education nationale.

Les langues régionales, et l'occitan en particulier, ne portent pas atteinte à la langue française, car les langues se renforcent et s'alimentent mutuellement. Aussi, en soutien à celles et ceux qui s'attachent à sauvegarder cet héritage linguistique pluriel, nous demandons aux parlementaires de la Dordogne de saisir le gouvernement en vue d'engager une évolution de la Constitution favorable à un meilleur apprentissage des langues régionales.

Germinal PEIRO, président du Conseil départemental de la Dordogne,

Régine ANGLARD, vice-présidente chargée de la culture et de la langue occitane